



Palinte en diffamation pour allégations mensongères

Par **Maduchesse**, le **30/05/2015** à **17:12**

Bonsoir

Voici ma question : une femme avec qui j'ai eu une aventure, prétend depuis 2 ans et publiquement (chez mes collègues, les commerçants, nos connaissances communes, à qui veut l'entendre et sur les réseaux sociaux : FACEBOOK,GOOGLE+ etc...) avoir eu un enfant de moi, en me désignant comme le père par mon nom, ma profession, mon lieu d'habitation etc... sans jamais en avoir apporté la preuve, malgré mes demandes.
De plus les incohérences de ses récits me font douter de l'existence de cet enfant.

Que dois-je faire pour l'obliger à fournir la preuve que cet enfant existe ?

Une plainte en diffamation pourra-t-elle l'y obliger ?

Je vous remercie de répondre à ma question.

Maduchesse

Par **serge74**, le **30/05/2015** à **17:24**

apporter la preuve des faits allégués est une manière de se défendre pour de la diffamation. là, je ne vois pas tellement ce qu'il y a de diffamatoire, donc il y a d'autres moyens de se défendre.

c'est plus sur l'atteinte à la vie privée que l'on peut avoir raison, mais, alors, il y a pas de preuve à apporter pour se défendre.

Par **mcl**, le **11/08/2015** à **12:46**

Bonjour,

J'ai mes beaux parents qui raconte a qui veut bien l'entendre que je suis une voleuse bien évidemment ce n'est pas vrai, que je profite de leur fils avec qui j'ai 2 enfants juste du fait de ma couleur de peau. que puis-je faire contre sa?